

S.I.D.E.S.O.L
LISTE DES DELIBERATIONS PRISES LORS DE LA REUNION DU
COMITE DU 08 JUILLET 2024

Présents : MM. JULLIEN, REMILLY, CATRAIN, MARTIN, BURLET, BAREILLE, MOREL, BOBICHON, COQUARD, GROSSIORD, BOUKACEM, LHOPITAL.

MMES REVOL, NELIAS

Le quorum est atteint à 18H45

Secrétaire de séance : M. COQUARD

INFORMATIONS

Le quorum n'ayant pas été atteint en date du 4 juillet 2024, le Comité a été convoqué, à nouveau, en date du 4 juillet 2024 pour cette réunion du 8 juillet 2024.

Le procès-verbal de la séance du 26 mars 2024 envoyé à chacun des délégués n'appelle aucune observation et est adopté à l'unanimité.

Monsieur le Président présente le rapport annuel du Président sur le prix et la qualité du service pour l'année 2023.

DELIBERATIONS

A l'unanimité des membres présents, le Comité Syndical :

↳ **Prend acte** de la présentation du rapport sur le prix et la qualité du service 2023, **et décide** de mettre en ligne ce rapport sur le site www.services.eaufrance.fr.

↳ **Approuve** l'acquisition, auprès de M. MICHEL Jean-Pierre, de la parcelle WC93 située sur la Commune de Montromant, d'une superficie de 11 917m², au prix de 6 000€ pour renforcer la protection de la source de la Fromenterie, et autorise M. le Président à signer tous les documents et actes nécessaires à cette acquisition.

↳ **Approuve** la convention à passer avec l'Agence de l'Eau pour le versement périodique d'acomptes au titre des sommes perçues sur les factures d'eau concernant la redevance sur la consommation d'eau, et autorise le Président à signer ladite convention.

↳ **Approuve** la souscription, auprès de la Caisse d'Epargne sur des ressources BEI, d'un emprunt d'un montant de 1 000 000 € pour une durée de 20 ans à un taux d'intérêt de 3.66% afin de financer pour partie le programme de renouvellement des réseaux et autorise le Président à signer tous les documents nécessaires.

↳ **Approuve** la Décision Modificative suivante :

INVESTISSEMENT

Dépenses			Recettes		
articles	intitulés	montant	articles	intitulés	montant
2313-19R	réservoir du recet	-9 000,00			0,00
2111-11	Achat terrain protection captage	9 000,00		TOTAL	0,00
	TOTAL	0,00			

↳ **Autorise** l'effacement de dettes pour un montant de 511.90 € (eau + assainissement) correspondants à des factures d'eau et faisant suite à une décision d'un juge et **accepte** des admissions en non-valeur pour un montant de 23 208.13€ et 1471.74 € € (créances irrécouvrables)

↳ **Autorise** M. le Président à garantir que le démantèlement de la centrale photovoltaïque sera pris en charge par les 2 syndicats des eaux SIMIMO et SIDESOL et par la Commune de Millery, de manière solidaire et à proportion de leur prise de participation, dans le cas où CS MILLERY, ou tout autre société exploitant la centrale, viendrait à être défaillante, et à prendre toutes mesures et tous actes nécessaires à l'exécution de cet engagement,

↳ **Approuve** la convention à passer entre la Sté CS Millery et la Sté Corsaire, la Commune de Millery, le SIDESOL, le SIMIMO, la Sté de financement régional OSER afin d'encadrer les modalités des avances en comptes-courants à verser au profit de la société CS MILLERY dans le cadre de la construction et de l'exploitation de la Centrale photovoltaïque.

Questions diverses :

M. le Président fait le point sur les PFAS : l'interconnexion prévue avec le réseau de Eau du Grand Lyon, pour importer de l'eau en provenance du champ captant de Crépieux-Charmy, via le réservoir Côte Lorette à Saint-Genis-Laval vers le réservoir de la Côte à Brignais pour permettre une dilution ramenant les concentrations en PFAS conformes, inférieures à la limite de qualité de 0,1µg/L a été mise en service le 10 juin 2024. Une communication sera effectuée auprès des Communes dès réception des prochains résultats d'analyse.

La séance est levée à 19H30.

Le Président,
Daniel JULLIEN

